

Membres présents : 79

Mmes BEVIERE Monique, BEZILLE Marie-Claude, BONNEAU Marie-Thérèse, DEMANGEAT Nicole, HUMEAUX-STICHELBAUX Brigitte, FAUTRAT Marie-Françoise, LEVY Véronique, PELLETIER Nadine, PETIT Christine, PIVOTEAU Annie, POUILLART Nadège, REDOUIN Marie-Claude,

MM. BEAUDEAU Didier, BERARD Jean-Claude, BERCHER Jean-Paul, BESNARD Jean, BOUDIN Jean-Claude, BOUDIN Joël, BOULAS Jean-Claude, BOURGEOIS Martial, BOURREAU Michel, BOUVARD Jean-Claude, BRUNEAU James, CHANCEAU Raoul, CHOFFY Patrick, CIRET Anthony, COCHARD Michel, COUPET Hervé, COUROUX Michel, CROISSET Bernard, DAVID Maurice, DE BOUVILLE Anne-Jacques, DE KISCH Yves, DE LONGUEAU Jean-Louis, DUSSAILLANT Jean-Pierre, ELAMBERT Alain, FAURE Christophe, FEVRIER Albert, FOURAY Philippe, GIDOIN Georges, GRIVOT Guy, GUERIN Jacky, GUERIN Michel, GUERINET Patrick, JAMET Christian, JAVELOT Jean-Louis, JEANNE Georges, KROOCKMANN Alain, LEGOFF Jean-François, LEGOIS Robert, LEGRAND Gérard, LOURS Philippe, LUCHARD Gilles, LUCHE André, LUCQUES Jean-Claude, LUTTON Guy, LUTTON Patrick, MAMEAUX Dominique, MANGEANT Jean-Claude, MARIE Jean-Michel, MERCIER André, PACHOT James, PELLETIER Jean-Pierre, PERON Francis, PETETIN Marc, PETIOT Pierre, PETIT Gérard, PIGNAULT Christian, POINCLOUX Daniel, POISSON Alain, POISSON Philippe, PRENTOUT Gilbert, PUECH Christian, ROUSSEAU Alain, TARTINVILLE Yves, THION Denis, VERNEAU Daniel, VINCENT Christian, YAGGI Bernard.

Pouvoirs : 7

M. BALANÇON Maurice donne pouvoir à M. ELAMBERT Alain
M. DECOBERT Serge donne pouvoir à Mme BONNEAU Marie-Thérèse
M. GALLIER Bernard donne pouvoir à M. THION Denis
M. GARCIA José donne pouvoir à M. GIDOIN Georges
M. MURAT Pierre donne pouvoir à Mme LEVY Véronique
M. PARANT Pierre donne pouvoir à M. BERARD Jean-Claude
M. SCHMIT Benoît donne pouvoir à M. DE BOUVILLE Anne-Jacques.

Autres personnalités présentes :

Mmes CANETTE, Vice-présidente du Conseil Régional du Centre et NOURY, conseillère territoriale au Conseil Régional du Centre.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 20 décembre 2013
- Natura 2000 : bilan d'animation 2013
- Modification du Règlement Intérieur
- Présentation et adoption du Compte de Gestion 2013
- Présentation et adoption du Compte administratif 2013
- Affectation des résultats de l'exercice 2013
- Vote du budget 2014 et du montant de la participation des adhérents
- Avenant au Contrat régional de Pays
- Contrat Global d'Actions Essonne Amont 2014-2018 : présentation des modifications intervenues dans la rédaction du Contrat
- Affaires diverses

Mme BEVIERE accueille les délégués ainsi que Mmes CANETTE et NOURY. Elle excuse M. FOURNIER-MONTGIEUX, Sous-préfet de Pithiviers, Mme DUBOIS, Député du Loiret, pris par d'autres engagements et passe la parole à M. BRUNEAU, Maire de Sermaises. Celui-ci la remercie, salue les élus, les délégués et Mme CANETTE, Vice-présidente du Conseil Régional, qu'il remercie pour la subvention obtenue dans le cadre du Contrat de Pays, pour la salle culturelle. Il présente quelques éléments clés de sa commune et notamment cette salle culturelle, équipement ambitieux et très attendu.

Reprenant la parole, Mme BEVIERE désigne Yves TARTINVILLE comme secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 20 décembre 2013

Madame BEVIERE rappelle que c'est au cours de ce Comité syndical qu'avait eu lieu le débat d'orientations budgétaires et la modification des statuts.

N'ayant pas reçu d'observations et ne relevant pas de vote contre ni d'abstention en séance, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Natura 2000 : bilan de l'animation 2013

Madame BEVIERE passe la parole à Charlène CARON, chef de projets au sein du cabinet d'études BIOTOPE. Elle commente le power point diffusé aux délégués.

Mme BEVIERE rappelle que la démarche est basée sur le volontariat des propriétaires.

M. GUERINET, Président du Comité de pilotage, rappelle que des cartes doivent être disponibles en mairie, pour consultation et que le nouveau périmètre Natura 2000 n'aura pas d'incidence sur le domaine agricole, pour le territoire du Pays. Il rappelle que les objectifs fixés en début de contrat ont été remplis.

Mme BEVIERE remercie Mme CARON de sa présentation.

Modification du Règlement Intérieur

Madame BEVIERE commente les modifications apportées au Règlement Intérieur du Syndicat de Pays. Chapitre 5. Suppression du Comité consultatif car, comme cela a été évoqué au Comité syndical de décembre, il est remplacé par un Conseil des communes.

Mme BEVIERE rappelle qu'à partir du renouvellement des délégués après les élections municipales, le Comité syndical ne sera composé que de délégués représentant les Communautés de communes.

Mme BEVIERE lit le paragraphe sur le Conseil des communes.

Mme BONNEAU propose une modification sur ce texte : « le Conseil des communes est invité aux réunions du Comité syndical sur le même ordre... ».

Hormis le paragraphe sur le Bureau, les autres modifications concernent plutôt des mises à jour, des adaptations et modifications rédactionnelles, portant plus sur la forme que sur le fond.

Mme BEVIERE rappelle que ce Règlement Intérieur sera à nouveau voté, dans les 6 mois suivant les prochaines élections.

M. de KISCH explique que la commune d'Escrennes a voté contre la modification des statuts.

Le nouveau Règlement Intérieur est soumis aux voix.

Deux d'abstention. Un vote contre. Le projet est adopté à l'unanimité moins deux abstentions et un vote contre.

Présentation et adoption du Compte de Gestion 2013

Mme BEVIERE commente les résultats 2013.

En section d'investissement, les prévisions budgétaires totales prévoyaient 116 687,40 €. 74 034,65 € ont été émis en titres de recettes, soit des recettes nettes de 74 034,65 €.

En dépenses, les autorisations budgétaires prévoyaient 116 687,40 €. 60 353,07 € ont été mandatés, soit des dépenses nettes de 60 353,07 €.

Résultat de l'exercice : 13 681,58 €.

En section de fonctionnement, les prévisions budgétaires prévoyaient 1 146 298,23 €. 726 409,08 € ont été émis en titres de recettes, soit des recettes nettes de 726 409,98 €.

En dépenses, les autorisations budgétaires prévoyaient 1 146 298,23 €. 674 854,78 € ont été mandatés, moins 21,44 € annulés, soit des dépenses nettes de 674 833,34 €.

Résultat de l'exercice : 51 575,74 €.

Si l'on prend l'ensemble des sections, le résultat de l'exercice fait apparaître un excédent de 65 257,32 €.

Ne relevant pas de remarques, Mme BEVIERE soumet aux voix le Compte de gestion 2013.

Pas de vote contre. Pas d'abstentions. Le compte de gestion 2013 est adoptée à l'unanimité.

Présentation et adoption du Compte administratif 2013

Mme BEVIERE commente le tableau projeté aux délégués, par grand chapitre.

Dépenses de fonctionnement.

Le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement de 162 157,23 €.

Le total des dépenses s'élève à 836 990,57 €, compris le déficit reporté.

Pour les « charges à caractère général », la différence avec le prévisionnel s'explique par la réalisation ou le décalage dans le temps des études.

Recettes de fonctionnement.

Mme BEVIERE rappelle que la cotisation des collectivités était de 2 €/habitant. La possibilité d'utiliser le principe des subventions exceptionnelles n'étant plus permise, cela a entraîné la modification des statuts. Le montant de cotisation 2014 sera évoqué ultérieurement.

Les recettes 2013 s'élèvent à 726 409,08 €.

Dépenses d'investissement.

Le chapitre 20 « immobilisations incorporelles » correspond à l'étude Trames verte et bleue.

Le chapitre 204 « subventions aux porteurs » correspond au FACT. Ce dispositif est aujourd'hui terminé, les fonds étant épuisés.

Total des dépenses : 60 353,07 €.

Recettes d'investissement.

Très peu de différence entre le prévisionnel et le réalisé. Les recettes s'élèvent à 108 238,05 €, compris l'excédent de 34 203,40 € reporté.

Questions de la salle.

M. de BOUVILLE souhaite obtenir plus de détails sur les charges à caractère général, notamment sur le rapport entre le montant élevé des dépenses et les recettes de fonctionnement. Mme BEVIERE lui apporte des éléments de réponse, complété par l'intervention de Mme CANETTE qui précise que les subventions du Contrat régional de Pays, par exemple, ne transitent pas par le Pays car elles sont directement versées au bénéficiaire par la Région. C'est aussi le cas pour le Contrat Global.

Mme BEVIERE quitte la salle pour le vote du compte administratif après avoir désigné M. THION qui prend la parole et met aux voix les résultats du compte administratif 2013.

En investissement.

Dépenses d'investissement : 60 353,07 €

Recettes d'investissement : 74 034,65 €

Résultat d'investissement de l'exercice N-1 : 34 203,40 €

Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) : 47 884,98 €

Restes à réaliser :

Dépenses : 13 855,43 €

Recettes : 18 552,00 €

En fonctionnement.

Dépenses de fonctionnement : 674 833,34 €

Recettes de fonctionnement : 726 409,08 €

Résultat de fonctionnement de l'exercice N-1 : - 162 157,23 €

Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) : - 110 581,49 €

Affectation des résultats.

Section de fonctionnement : au compte 002 « déficit de fonctionnement reporté » : - 110 581,49 €

Section d'investissement : au compte 001 « excédent d'investissement reporté » : 47 884,98 €

Pas d'abstention. Pas de vote contre. Le compte administratif et l'affectation des résultats sont adoptés à l'unanimité.

Mme BEVIERE rejoint la salle. M. THION lui fait part du résultat du vote. Mme BEVIERE remercie les élus qui lui font confiance.

Budget prévisionnel 2014

Mme BEVIERE commente le tableau distribué aux délégués, notamment les différences entre 2013 et 2014. Elle précise que le déficit de fonctionnement passe de 162 157,23 € en 2013 à 110 581,49 € en 2014. Elle souligne d'une part, la vigilance accrue pour faire rentrer l'argent et d'autre part les efforts de toute l'équipe pour réduire les frais de fonctionnement de la structure.

Sur le chapitre 6615 « Intérêts des comptes courants et dépôts ». Il s'agit des frais engendrés par la ligne de trésorerie ouverte pour compenser le décalage entre les dépenses du SAGE et l'arrivée des subventions correspondantes. Le coût supplémentaire correspond aux frais de commission d'engagement, calculés sur le montant maximal demandé et non sur le mobilisé, commission qui n'existait pas jusqu'à présent.

En recettes, Mme BEVIERE rappelle que le SAGE et Natura 2000 sont financés à 100% par les cofinanceurs.

M. TARTINVILLE rappelle que le Pays regrette le maintien de la participation de la Région pour le fonctionnement de la structure à hauteur de 61 600 € ; montant qui n'a pas évolué depuis plusieurs années.

Mme BEVIERE rappelle la nécessité de modifier le mode de fonctionnement du Pays. Désormais, les subventions exceptionnelles demandées aux Communes ou Communautés de communes n'étant plus possible pour équilibrer le budget, la participation des Communautés de communes doit compenser ce manque. Le groupe de travail ainsi que le Bureau ont proposé que la participation passe ainsi à 3,10 €. Sur cette différence entre 3,10 € et 2 €, 0,37 € correspondent au financement du solde du poste de l'animateur en Développement Durable.

Mme BEVIERE souligne que le nouveau montant de cotisation n'est pas à considérer comme une augmentation car il s'agit d'une répartition différente entre les adhérents.

Elle rappelle que dans les faits, la plupart des Communautés de communes réglaient déjà ces cotisations (6 sur 8).

En recettes d'investissement, les 2 000 € correspondent aux subventions pour l'acquisition de petit équipement pour le Contrat Global d'Actions Essonne amont. Des actions seront menées en interne par l'animateur du contrat, ce qui diminue d'autant les frais d'études externalisées.

M. TARTINVILLE interroge la Présidente sur la réponse attendue de l'Etat pour le transfert entre les lignes investissement et fonctionnement. Mme BEVIERE précise que l'accord officiel devrait être donné dans les semaines à venir. Il se traduira par une décision modificative.

Il est proposé de fixer le montant de la cotisation à 3,10 €/habitant (selon la population totale 2011 pour l'année 2014) et d'adopter le budget unique s'équilibrant à 894 059,10 € en fonctionnement et à 126 945,28 € en investissement.

Pas d'abstention. Pas de vote contre. Le projet de budget 2014 et le montant de la participation des Communautés de communes sont adoptés à l'unanimité.

Avenant n°3 au Contrat régional de Pays

Mme BEVIERE précise que cet avenant permet de mettre en adéquation le Contrat régional avec la modification de la politique « Cœurs de village ». Il s'agit d'acter l'ajout des enveloppes complémentaires mentionnées lors du précédent Comité syndical, à savoir :

Pour le logement, il est proposé d'allouer 324 000 € et 303 900 € pour les espaces publics.

Mme BEVIERE rappelle les dossiers retenus lors du 1^{er} appel à projets :

Communauté de communes Beauce et Gâtinais pour le réaménagement du jardin du presbytère en espace public à Boynes (42 000 €).

Commune de Manchecourt pour l'aménagement d'une terrasse et d'espaces verts (30 400 €).

Ne relevant pas de remarques, la Présidente est autorisée à signer cet avenant.

Pas d'abstention. Pas de vote contre. L'avenant est voté à l'unanimité.

Modification du Contrat Global d'Actions Essonne amont 2014-2018

Mme BEVIERE commente brièvement les modifications demandées par les partenaires. S'agissant principalement de modifications rédactionnelles, les délégués donnent leur accord sur ce projet.

Affaires diverses

- ID en Campagne.

Mme BEVIERE annonce aux délégués que 3 des 4 initiatives présentées à l'appel à projets 2013 ont été retenues. Il s'agit de :

- « Le Rucher école des villes et le rucher école des champs », initiative présentée par l'Association L'Abeille du Gâtinais, pour 10 095 €,
- « Des opéras minute 15, pour une sensibilisation à l'art lyrique », initiative proposée par l'Association Chant Plein Vent Musicavoz de Nibelle, pour 19 786 €,
- « Mémoire des corps – projet intergénérationnel autour de la danse », initiative proposée par l'association L'Antre-Loup de Pithiviers le Vieil, pour 25 950 €.

Cela représente un montant global de subvention de 55 830 €.

Elle rappelle que depuis fin 2013, il n'y a plus d'appel à projets avec une date butoir définie mais une sélection « au fil de l'eau ».

Mme BEVIERE passe la parole à M. PETIT, président de l'association l'Abeille du Gâtinais. Il explique les grands axes du projet.

Le dossier présenté par l'association Cultivons l'Avenir du Pithiverais, refusé lors du premier appel à projets, devrait être revu et corrigé pour être à nouveau présenté à la Région.

Mme BEVIERE conclut la séance en remerciant les délégués de leur confiance. Elle remercie également les membres du Conseil de Développement, très présents lors des rencontres de concertation et des Comités syndicaux. Elle salue le travail effectué par toute l'équipe du Pays

Elle passe la parole à M. BRUNEAU qui invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 19h15.

La Présidente,

Monique BEVIERE